

UCCLE

Commissions 18 JANVIER 2010
Conseil 21 JANVIER 2010

Objet : Budget communal pour l'exercice 2010.

Le Collège a l'honneur de présenter le budget 2010 au Conseil Communal.

La présente note, établie conformément à l'article 96 de la Nouvelle loi communale vise à présenter les grandes lignes de ce budget, à émettre des considérations sur la situation financière de la commune et à commenter le programme des investissements fixés dans le budget extraordinaire.

Le budget ordinaire à l'exercice propre présente en recettes un montant de 115.345.239 € tandis que les dépenses s'élèvent à 113.354.992 € il en résulte un boni de 1.990.247 €, lors du budget présenté en 2009, il affichait un mali de 1.013.946. Le boni cumulé quant à lui remonte et passe à 6.496.350 €, il était en 2009 de 5.541.654 €.

Les recettes

Relevons les postes les plus importants de nos recettes. Le précompte immobilier représente 36,78 % de nos recettes et constitue le plus important poste du budget. La prévision pour les additionnels à l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP), représente 17,95 %. Les revenus en provenance de l'autorité supérieure sont de 27,33 %

Dotation générale aux communes

La dotation générale aux communes, pour Uccle, poursuit sa diminution, le compte 2008 nous a confirmé une légère diminution entre le budget modifié et les droits constatés.

	<u>Budget (modifié)</u>	<u>Droits constatés</u>	<u>Ecart</u>
2006	5.770.540,00	5.764.826,59	- 0,1 %
2007	5.937.772,00	5.808.621,05	- 2,18 %
2008	5.982.880,00	5.955.132,76	- 0.46 %
2009	6.134.235,00	4.466.349,57*	
2010	6.091.695,00		

* pour trois trimestres

On constate que, si Uccle représente près de 8% de la population bruxelloise et obtenait environ 4,5 % de la DGC au début des années 90, sa part de la DGC n'a fait que diminuer pour atteindre aujourd'hui environ 2,5 %, soit une différence de près de 5 % par rapport à sa part réelle au sein de la population régionale.

Uccle est privée d'environ 50 % des montants disponibles de la Dotation générale aux communes.

La différence de traitement que la DGC réserve aux communes se reproduit également dans d'autres recettes comme le financement de l'échevin surnuméraire ou le fonds de compensation fiscale (destiné à améliorer la situation budgétaire des communes bruxelloises qui suppriment des taxes). En outre notre commune est exclue d'aides telles que les contrats de quartier ou l'EDRLR (Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation)...

L'objectivité convient d'indiquer qu'en matière d'infrastructures sportives par contre, Uccle a ces deux dernières années bénéficié d'aides importantes de l'autorité supérieure, sur base de dossiers parfaitement réalisés et présentés par le service des travaux en collaboration avec le service des sports et la COCOF.

Dexia

Nul n'est besoin d'épiloguer sur la crise financière, limitée fort heureusement par les actions entreprises par le Gouvernement fédéral. Notons que notre dividende Dexia qui représentait 1.537.000 € au compte 2008, n'affiche plus que 464.352 €, lié à notre participation dans la recapitalisation du Holding.

Les dépenses

Les frais de personnel sont en légère diminution et représentent aujourd'hui, hors personnel enseignant subventionné, 41,75 % des dépenses.

Si au niveau des prévisions budgétaires on enregistre pour les dépenses de fonctionnement une légère augmentation, en réalité les comptes enregistrent des engagements nettement inférieurs aux montants prévus. L'explication se situe dans les efforts considérables réalisés par les services communaux dans leur travail quotidien et la politique de vigilance menée par le Collège.

Il va sans dire que le Collège continuera à appliquer rigoureusement cette politique de maîtrise des dépenses afin de contenir au maximum l'augmentation annuelle des frais de fonctionnement.

Les actions d'économies d'échelle se poursuivront et un suivi est mené pour voir si nous pouvons en lancer de nouvelles.

Les dépenses de transferts représentent 26,98 % des dépenses. On y retrouve les deux principales dotations, au CPAS d'une part et à la zone de police d'autre part, zone de police dont il convient de saluer une bonne maîtrise de ses dépenses (+ 2% en 2010 pour + 3,25 % en 2009).

Le programme d'investissement

Le montant des investissements s'élève pour 2010 à 22.974.233 € qui seront couverts par 18.341.141 € d'emprunts ; le solde devrait être couvert par des subsides pour 4.223.432 € et un prélèvement de 409.660 € sur le fonds de réserve.

Rappelons que le programme d'investissement est destiné à assurer la viabilité et la rénovation de nos infrastructures, indispensables au maintien de la qualité de vie reconnue de notre commune.

Programme d'investissement dont vous retrouvez tous les détails chiffrés dans l'annexe du budget.

Un choix difficile mais responsable

L'augmentation proposée du Précompte immobilier est importante et représente un effort pour la population, c'est cette même population qui en bénéficiera. Il convient ici de rappeler à certaines approches simplistes, que les recettes engrangées par « la commune » sont destinées à assurer la pérennité des services au profit de la population.

Notre démarche, parce qu'elle est la plus raisonnable, parce qu'elle s'inscrit dans une politique de vision et de préparation de l'avenir, est la bonne, elle ne résulte pas d'une attitude de facilité.

Revenir à l'équilibre et reconstituer nos réserves

Les mesures prises assurent un retour à l'équilibre, retour à l'équilibre qui est tout autant le fruit d'une gestion rigoureuse de nos dépenses que de l'augmentation de nos recettes. Ces mêmes mesures vont aussi nous permettre (comme le plan de gestion l'indique clairement) de reconstituer nos réserves et freiner notre endettement.

Depuis longtemps, nous réalisons nos budgets en constatant la dégradation irréversible de nos réserves. Des changements politiques au niveau régional, auraient pu nous permettre d'espérer une répartition plus juste de la dotation générale aux communes et ainsi nous éviter une augmentation importante d'un de nos additionnels. Rester dans 'l'espérance' ne serait pas une attitude responsable. Uccle doit aujourd'hui trouver les solutions en elle-même et assumer ses choix, notamment de services offerts aux habitants d'Uccle et d'ailleurs.

La posture du « il n'y a qu'à réduire les dépenses » relève de l'aveuglement ou de la méconnaissance dans la mesure où toutes nos dépenses sont déjà compressées.

Se lamenter, se limiter à déplorer l'insuffisance d'aides régionales, ne peut constituer une politique. S'il est plus que regrettable de constater que les communes les mieux gérées se voient les moins récompensées nous ne pouvons ignorer la situation financière alarmante dans laquelle se trouve la région dont nous faisons partie.

Dans ces conditions, attendre que « quelque chose se passe », en constatant l'anéantissement de nos réserves et l'augmentation de notre dette, serait irresponsable.

Une attitude moins courageuse et beaucoup plus populaire qui consisterait à reporter « à plus tard » les conséquences de la disparition du boni cumulé nous amènerait inévitablement dans une situation financière dramatique qui aurait notamment pour conséquence la suppression de nombreux services et porterait atteinte à la qualité de vie souhaitée pour notre commune.

Si nos réserves s'élèvent aujourd'hui à 7.465.708 €, elles approchaient en 1998 les 27.000.000 €, (voir tableau ci-dessous) nous évoquons là une période où le cadre de police n'était pas complet, la dotation au CPAS inférieure de plus de 15%, les obligations environnementales nettement moindres, la professionnalisation du personnel communal moins exigeante, les revendications citoyennes beaucoup moins fortes, les recettes et dividendes toujours au rendez-vous et en croissance...

Ne rien faire serait inacceptable, vouloir maintenir linéairement une fiscalité de communes qui ne nous ressemblent pas, ni sociologiquement, ni dans nos dépenses, ni dans nos recettes, serait incohérent et intenable.

COMPTES DE 1998 A 2008

Exercice	Résultat ex.propre	Résultat global
1998	2 487 100	26 948 376
1999	- 1 245 770	25 766 440
2000	- 697 755	25 246 679
2001	- 8 792 027	16 574 432
2002	- 1 107 644	15 535 082
2003	- 3 236 106	12 485 864
2004	- 1 100 056	11 661 833
2005	- 4 579 990	7 182 580
2006	- 2 318 853	5 026 624
2007	2 712 054	7 794 129
2008	- 326 573	7 465 708

Uccle conservera une fiscalité raisonnable

N'en déplaie aux « analystes de salon », en réalité, si l'on ne se limite pas à regarder le Précompte Immobilier, dont le taux proposé reste inférieur à la moyenne régionale, si l'on analyse l'ensemble des recettes et des dépenses, Uccle demeure bien parmi les communes à fiscalité raisonnable, comme le Collège s'y était engagé. Prenons pour exemples l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP) (inchangé depuis plus de 20 ans) qui reste parmi les taux les plus bas de la région (6%), la taxe sur les bureaux qui demeure également une des plus basses. Les différentes autres taxes (dont certaines n'existent tout simplement pas sur notre territoire) restent souvent inférieures à la moyenne régionale.

Une gestion pro-active de nos recettes

Uccle s'est souvent enorgueillie de figurer parmi les communes à faible fiscalité, mais ne regardait pas toujours suffisamment que les communes à fiscalité proche, pratiquent elles, une politique de recettes et de taxes indirectes bien plus élevées, tout en ne possédant pas autant de services ni dépenses sociales qu'Uccle.

Une des solutions apportées consiste aussi, tout en réduisant nos dépenses, lorsque c'est possible, à mener une politique pro-active et équilibrée en matière de recettes (notamment à l'égard des non ucclais qui utilisent nos services) mieux vaut une fiscalité raisonnable ET adaptée.

Soutenir nos ASBL

Ce budget indique aussi une importante prise en compte des besoins financiers de nos ASBL, reflet de la politique souhaitée par la majorité et une large partie du Conseil. Cette prise en compte se doit d'être au cas par cas. Certaines ASBL voient ainsi leur dotation fortement augmentée, d'autres légèrement diminuée ou maintenue telle quelle.

Les responsables de nos 10 ASBL doivent, tout en poursuivant le développement de celles-ci, au service de la population, veiller à une rigueur proche de celle que s'impose l'administration communale. Rappelons que nos ASBL servent une population qui va très logiquement bien delà des limites de notre commune.

Notons que pour 5 ASBL les bâtiments utilisés ont été construits ou aménagés spécialement par la commune, travaux pour lesquels des charges d'emprunts sont à payer par notre administration, suivant détail ci-après pour 2010:

- Piscine Longchamp	340.662,22 €
- Centre Culturel	234.825,95 €
- Ferme Rose	35.076,74 €
- Val d'Uccle	33.210,14 €
- Espace 1180	400,51 €

Réduire notre endettement

Pour la première fois depuis 2003, notre budget nous permet de réinvestir dans notre Fonds de réserve extraordinaire (400 000 €), ce qui signifie que nous recourrons moins à l'emprunt pour les investissements et ainsi réduirons progressivement notre endettement. Cette ambition s'inscrit sur le long terme puisqu'il est projeté dans le Plan de gestion de doubler ce montant en 2011 et 2012.

Toujours dans le cadre d'une gestion rigoureuse, le Collège a une nouvelle fois analysé la possibilité de ventes de certains de nos biens. Le produit de ces ventes sera destiné à la diminution de notre dette. Il ne s'agit pas ici de vendre ce que l'on qualifie parfois de « bijoux de famille », mais bien d'une saine gestion, visant à ne pas conserver ce dont l'utilité ne justifie plus le coût, tout en permettant l'entretien et la rénovation de nos nombreuses infrastructures essentielles, en limitant l'endettement.

Conserver le patrimoine laissé par nos prédécesseurs, faire évoluer notre commune dans tous les secteurs, répondre aux besoins de la population et refuser la facilité, impose des choix et du courage politique. C'est dans cet ordre que s'inscrit ce budget.

Je remercie le service de Madame le Receveur et l'ensemble des collaborateurs, ainsi que le Collège et l'administration dans son ensemble pour leurs précieux efforts qui ont aussi permis l'envoi du budget aux Conseillères et Conseillers dans des délais supérieurs aux délais légaux, afin qu'ils puissent s'imprégner de ce document en vue de l'analyse du budget qui constitue un acte majeur de la gestion communal.

Le Collège invite le Conseil communal à approuver le budget 2010.

L'Echevin des Finances,

Boris DILLIES

TABLEAUX

BUDGET ORDINAIRE

Résultats

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	115.345.239,00	113.354.992,00	+1.990.247,00
Prélèvements fonctionnels	0,00	400.000,00	-400.000,00
Total de l'exercice	115.345.239,00	113.754.992,00	+1.590.247,00
Exercices antérieurs	4.906.103,05	0	+4.906.103,05
Prélèvements généraux	0	0	0
TOTAL	120.251.342,05	113.754.992,00	+6.496.350,05

Evolution du résultat de l'exercice propre de 2003 à 2010

	<u>Budget voté</u>	<u>Budget au 31/12</u>
2003	+ 339.914,00	+ 70.884,51
2004	+ 3.234,00	- 221.288,19
2005	- 1.975.592,00	- 2.815.234,04
2006	- 1.843.589,00	- 2.752.057,00
2007	+ 790.538,90	+ 700.490,65
2008	- 1.428.404,00	- 1.238.529,41
2009	- 1.013.946,00	- 2.559.605,43
2010	+ 1.590.247,00	

Evolution du résultat de l'exercice global de 2003 à 2010

	<u>Budget voté</u>	<u>Budget au 31/12</u>
2003	+ 14.896.932,62	+ 11.855.967,40
2004	+ 11.859.201,40	+ 12.264.576,39
2005	+ 10.288.984,39	+ 8.846.599,60
2006	+ 7.003.010,60	+ 4.430.523,76
2007	+ 5.221.062,66	+ 5.727.114,69
2008	+ 4.298.710,69	+ 6.555.600,17
2009	+ 5.541.654,17	+ 4.906.103,05
2010	+ 6.496.350,05	

ANALYSE DES RECETTES

Répartition par type de recettes

La colonne « part en % » reprend la part de chaque type de recette par rapport au total général des recettes

	Code économique	Budget 2010	Part en %
1.PRESTATIONS			
1.1 Produits des prestations directes	161	4.488.055,00	3,89
1.2 Produits des locations immobilières	163	207.706,00	0,18
1.3 Produits de la voirie	180	2.273.533,00	1,97

TOTAL PRESTATIONS		6.969.294,00	6,04
2.TRANSFERTS			
2.1 Fiscalité		71.594.847,00	62,07
2.1.1 Taxes sur les prestations administratives	361	845.000,00	0,73
2.1.2 Taxes de remboursement	362	1.200,00	0,00
2.1.3 Taxes sur prestations d'hygiène publique	363	23.500,00	0,02
2.1.4 Taxes sur les entreprises	364	1.641.000,00	1,42
2.1.5 Taxes sur occupation domaine public	366	2.245.448,00	1,95
2.1.6 Taxes sur le patrimoine.	367	2.834.000,00	2,46
2.1.7 Taxe additionnelle au PI	371	42.425.000,00	36,78
2.1.8 Taxe additionnelle à IPP	372	20.699.507,00	17,95
2.1.9 Taxe additionnelle auto	373	880.192,00	0,76
2.2 Autres contributions des entreprises et des ménages	380	65.300,00	0,06
2.3 Revenus en provenance de l'autorité supérieure		31.530.692,00	27,33
2.3.1 Contribution dans traitements personnel enseignant	461	15.695.802,00	13,61
2.3.2 Contribution dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	463	1.798.238,00	1,56
2.3.3 Remboursement des charges financières des emprunts	464	82.277,00	0,07
2.3.4 Contributions spécifiques	465	6.950.037,00	6,02
2.3.5 Contributions à caractère général	466	7.004.338,00	6,07
2.4 Contributions spécifiques des autres pouvoirs publics	485	149.100,00	0,13
2.5 Récupération auprès de l'autorité supérieure des remboursements d'emprunts	664	31.754,00	0,03
TOTAL TRANSFERTS		103.371.693,00	89,62
3.DETTE			
3.1 Remboursement des charges financières des emprunts à charge de tiers	263	364,00	0,00
3.2 Intérêts créditeurs	264	65.000,00	0,06
3.3 Intérêts de retard sur les créances	265	1.500,00	0,00
3.4 Dividendes des intercommunales	272	4.460.141,00	3,87
3.4.1 Gaz		1.472.441,00	1,28
3.4.2 Electricité		1.875.700,00	1,63
3.4.3 Brutelé		660.000,00	0,57
3.4.4 Eau		452.000,00	0,39
3.5 Dividendes de participations Holding communal	274	464.352,00	0,40
3.6 Remboursement périodique par les tiers des emprunts à leur charge	893	12.895,00	0,01
TOTAL DETTE		5.004.252,00	4,34
TOTAL GENERAL (ex.propre)		115.345.239,00	100,00

Evolution dotation générale aux communes de 2003 à 2010

(montant brut – hors dotation art.46bis loi 12/01/89)

	<u>Budget (modifié)</u>	<u>Droits constatés</u>	<u>Ecart</u>
--	-------------------------	-------------------------	--------------

2003	6.162.004,00	5.409.532,00	- 12,21 %
2004	5.542.203,00	5.494.453,00	- 0.86 %
2005	5.863.013,00	5.657.392,00	- 3,51 %
2006	5.770.540,00	5.764.826,59	- 0,1 %
2007	5.937.772,00	5.808.621,05	- 2,18 %
2008	5.982.880,00	5.955.132,76	- 0.46 %
2009	6.134.235,00	4.466.349,57*	
2010	6.091.695,00		

* pour trois trimestres

ANALYSE DES DEPENSES

Répartition par type de dépenses

La colonne « part en % » reprend la part de chaque type de dépense par rapport au total général des dépenses

	Code économique*	Budget 2010	Part en %
1. PERSONNEL			
1.1 Traitements	111	44.778.511,00	39,36
1.1.1 Personnel enseignant subventionné		15.695.802,00	13,80
1.1.2 Autre personnel subventionné		5.072.655,00	4,46
1.1.3 Personnel à charge de la commune		23.270.690,00	20,45
1.1.4 Mandataires communaux		739.364,00	0,65
1.2 Allocations sociales	112	2.230.950,00	1,96
1.3 Cotisations patronales	113	5.625.472,00	4,95
1.4 Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires	115	148.999,00	0,13
1.5 Charges de pensions	116	9.942.500,00	8,74
1.6 Assurances accidents de travail	117	468.200,00	0,41

TOTAL PERSONNEL		63.194.632,00	55,55
2.FONCTIONNEMENT			
2.1 Remboursement de frais et indemnités de service	121	159.750,00	0,14
2.2 Honoraires et dépenses de personnel étranger à la commune	122	378.483,00	0,33
2.3 Frais administratifs	123	1.733.742,00	1,52
2.4 Frais techniques	124	4.632.375,00	4,07
2.5 Frais pour les bâtiments	125	2.780.410,00	2,45
2.6.Loyers et charges locatives des immeubles	126	131.483,00	0,12
2.7 Frais pour les véhicules	127	383.185,00	0,34
2.8 Frais de gestion financière	128	12.400,00	0,01
TOTAL FONCTIONNEMENT		10.211.828,00	8,98
3.TRANSFERTS			
3.1 Non-valeurs de droits constatés du service ordinaire	301	349.128,00	0,31
3.2 Déficit de trésorerie	302	1.000,00	0,00
3.3 Réparation de petits dommages	322	5.000,00	0,00
3.4 Subsidés directs aux ménages	331	167.770,00	0,15
3.5 Subsidés indirects aux ménages	332	2.074.954,00	1,83
3.6 Intervention dans les primes syndicales	415	59.000,00	0,05
3.7 Contribution dans les charges de fonctionnement des autres pouvoirs publics	435	27.348.421,00	24,04
3.8 Contribution dans les traitements des enseignants de l'enseignement libre	441	554.350,00	0,49
3.9 Autres avantages aux écoles libres	443	128.000,00	0,11
TOTAL TRANSFERTS		30.687.623,00	26,98

4.DETTE			
4.1 Charges des emprunts à charge de la commune.	211	3.213.154,00	2,82
4.2 Charges des emprunts à charge de l'autorité supérieure	212	7.265,00	0,01
4.3 Charges des emprunts pour compte de tiers	213	364,00	0,00
4.4 Intérêts débiteurs	214	55.000,00	0,05
4.5 Intérêts de retard, moratoires et charges assimilées	215	15.500,00	0,01
4.6 Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune	911	5.924.977,00	5,21
4.7 Remboursement périodique des emprunts à charge de l'autorité supérieure	912	31.754,00	0,03
4.8 Remboursement périodique des emprunts à charge de tiers	913	12.895,00	0,01
TOTAL DETTE		9.260.909,00	8,14
PRELEVEMENTS		400.000,00	0,35
TOTAL DE L'EXERCICE		113.754.992,00	100,00

A.S.B.L. communales

Ces associations sont actuellement au nombre de dix.

Le tableau ci-dessous en donne la liste ainsi que les montants figurant au budget en leur faveur.

	<u>Compte 2008</u>	<u>Budget 2009</u>	<u>Budget 2010</u>
Val d'Uccle ASBL créée le 31.1.69 Art. 722/332/02	119.000,00	119.000,00	110.000,00
Service Ucclois de la Jeunesse ASBL créée le 8.9.71 Art. 76101/332/02 je	26.000,00	26.000,00	28.000,00
Piscine Longchamp ASBL créée le 21.4.70 Piscine ouverte le 31.10.71 Art. 764/332/02-PI	350.000,00	350.000,00	350.000,00
Centre Culturel et Artistique ASBL créée le 16.10.58 Art. 76201/332/02	260.000,00	270.000,00	295.000,00
Promotion des parcs publics et des espaces verts ASBL créée le 4.12.89 Art. 766/332/02	245.500,00	214.300,00	110.000,00
Ferme Rose ASBL créée le 29.4.70 Inauguration le 8.2.74 Art. 773/332/02	45.000,00	48.000,00	45.000,00
Service Ucclois du 3 ^{ème} Age ASBL créée le 3.1.72 Art. 83401/332/02	31.000,00	31.000,00	31.000,00
Animation Prévention Socio- Culturelle ASBL créée le 19.12.91 Art. 842/332/02	165.000,00	180.000,00	200.000,00
Agence locale pour l'Emploi ASBL créée le 24.11.95 Art. 85101/332-02	12.395,00	12.395,00	12.395,00
Parascolaire ASBL créée le 06.12.04 Art. 76104/332-02	280.000,00	300.315,00	300.315,00

Les montants repris ci-avant concernent l'intervention annuelle dans les dépenses de fonctionnement de ces ASBL.

Pour être complet, il faut remarquer que pour cinq ASBL les bâtiments utilisés ont été construits ou aménagés spécialement par la commune, travaux pour lesquels des charges d'emprunts sont à payer par notre administration, suivant détail ci-après pour 2010 (emprunts contractés au 30/11/09) :

- Val d'Uccle	33.210,14
- Centre Culturel	234.825,95
- Piscine Longchamp	340.662,22
- Ferme Rose	35.076,74
- Salle 1180	400,51

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Résultats

	Recettes	Dép ens es	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	23.715.745,00	22.974.233,00	+741.512,00
Prélèvements fonctionnels	409.660,00	1.151.172,00	-741.512,00
Total de l'exercice	24.125.405,00	24.125.405,00	0,00
Exercices antérieurs	3.734.896,83		+3.734.896,83
Prélèvements généraux	0,00	0,00	0,00
TOTAL	27.860.301,83	24.125.405,00	+3.734.896,83

recettes

Emprunts à charge de la Commune	18.341.141,00
Subsides	4.223.432,00
◆ Produits de la vente de biens	1.151.172,00
◆ Prélèvements sur fonds de réserve	409.660,00

Dépenses

Investissements à charge de la commune	18.710.801,00
◆ Investissements subsidiés	4.131.500,00
◆ Primes et Subsides accordés à charge de la commune	40.000,00

◆ Primes subsidiées	91.932,00
◆ Prélèvements vers le fonds de réserve	1.151.172,00

SYNTHESE BUDGET EXTRAORDINAIRE 2010

<u>Nature de la dépense</u>	<u>Montant</u>	<u>Subsid es</u>	<u>Charge communale</u>
Restauration voies circulation piétonne	400.000,00	280.000,00	120.000,00
Entretien et aménagement voirie	4.035.500,00	316.000,00	3.719.500,00
Travaux de curage	175.000,00		175.000,00
Acquisition terrains de :	500.000,00		500.000,00
◆ -de voirie	420.000,00		420.000,00
◆ -parcs et espaces verts	80.000,00		80.000,00
Aménagement sur terrains :	1.931.500,00	732.000,00	1.199.500,00
◆ -bâtiments administratifs	300.000,00		300.000,00
◆ -parcs et espaces verts	1.115.500,00	544.000,00	571.500,00
◆ -cimetières	516.000,00	188.000,00	328.000,00
Frais d'études :	516.000,00	117.500,00	398.500,00
◆ -divers bâtiments et chantiers	140.000,00		140.000,00
◆ -voirie	50.000,00		50.000,00
◆ -éclairage public	35.000,00	35.000,00	0,00
◆ -parcs	20.000,00		20.000,00
◆ -environnement	81.000,00	7.500,00	73.500,00
◆ -urbanisme	190.000,00	75.000,00	115.000,00
Travaux aux bâtiments :	12.338.060,00	2.540.500,00	9.797.560,00
◆ -patrimoine privé	10.000,00		10.000,00
◆ -divers bâtiments	2.065.000,00		2.065.000,00
◆ -justice de paix	10.000,00		10.000,00
◆ -parking St-Pierre	10.000,00		10.000,00
◆ -écoles fondamentales	1.715.000,00	75.000,00	1.640.000,00
◆ -école des arts	200.000,00		200.000,00
◆ -école du Merlo	80.000,00		80.000,00
◆ -ICPH	50.000,00		50.000,00
◆ -salle 1180	5.000,00		5.000,00
◆ -installations sportives	265.000,00		265.000,00
◆ -bibliothèques	110.560,00		110.560,00
◆ -bâtiments classés	3.660.000,00	2.240.000,00	1.420.000,00
◆ -centres pour seniors	40.000,00		40.000,00
◆ -crèches	120.000,00		120.000,00
◆ -préguardiennats	250.000,00	150.000,00	100.000,00
◆ -dépôt rue de Stalle	3.500.000,00	68.000,00	3.432.000,00
◆ -cimetières	60.000,00		60.000,00
◆ -réaménagements en faveur de l'environnement	7.500,00	7.500,00	0,00
◆ -logements	180.000,00		180.000,00

Travaux aux édifices du Culte	426.851,00	30.000,00	396.851,00
Signalisation routière	110.000,00		110.000,00
Modernisation éclairage public	120.000,00		120.000,00
Travaux aux égouts	400.000,00	80.000,00	320.000,00
Frais d'informatisation :	262.600,00	4.500,00	258.100,00
◆ -administration générale	10.000,00		10.000,00
◆ -services techniques	95.000,00		95.000,00
◆ -service informatique	60.000,00		60.000,00
◆ -parkings	8.000,00		8.000,00
◆ -service enseignement	8.000,00		8.000,00
◆ -centre PMS	2.500,00		2.500,00
◆ -écoles	27.500,00		27.500,00
◆ -service de la culture	8.000,00		8.000,00
◆ -service des sports	8.000,00		8.000,00
◆ -bibliothèques	9.600,00	4.500,00	5.100,00
◆ -service de l'action sociale	8.000,00		8.000,00
◆ -service de la propreté publique	8.000,00		8.000,00
◆ -service de l'urbanisme	10.000,00		10.000,00

Acquisition machines de bureau :	146.950,00		146.950,00
Acquisition de véhicules :	26.000,00		26.000,00
◆ -bâtiments communaux			
Subside extraordinaire au CCA	15.000,00		15.000,00
Rétrocession subside pour sécurisation logements sociaux	66.932,00	66.932,00	0,00
Subventions aux particuliers	50.000,00	25.000,00	25.000,00
Mobilier et équipement :	1.448.840,00	31.000,00	1.417.840,00
◆ -SIPP	1.250,00		1.250,00
◆ -messagers	300,00		300,00
◆ -messagers	250.000,00		250.000,00
◆ -information	25.000,00		25.000,00
◆ -garage	100.000,00		100.000,00
◆ -services généraux	5.000,00	5.000,00	0,00
◆ -prévention	150.000,00		150.000,00
◆ -mobilier urbain	155.000,00		155.000,00
◆ -caméras de surveillance	30.000,00		30.000,00
◆ -voirie	99.000,00		99.000,00
◆ -parkings	3.000,00		3.000,00
◆ -accueil extrascolaire	5.000,00		5.000,00
◆ -centre PMS	218.000,00		218.000,00
◆ -écoles + plaine de jeux	10.000,00		10.000,00
◆ -prêt de matériel	33.190,00		33.190,00
◆ -espaces verts	67.600,00	25.000,00	42.600,00
◆ -bibliothèques	2.000,00		2.000,00
◆ -centre pour seniors	60.000,00		60.000,00
◆ -crèches+haltes garderies	23.500,00		23.500,00
◆ -prégardiennats	1.000,00		1.000,00
◆ -centre de Santé	10.000,00		10.000,00
◆ -propreté publique	190.000,00		190.000,00
◆ -cimetières	10.000,00	1.000,00	9.000,00
◆ -environnement			
Achat d'œuvres d'art	5.000,00		5.000,00
